



LES COMMANDOS MARINE : ATOUT DES OPÉRATIONS SPÉCIALES ET SPÉCIALISÉES

« *La force maritime des fusiliers marins et commandos est plus que jamais au cœur de notre stratégie globale de défense. Elle est en première ligne dans la lutte contre le terrorisme.* » Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, 11 septembre 2015, lors de la cérémonie qui a marqué la création du commando Ponchardier.

LES FORCES SPÉCIALES ET LES MENACES ASYMÉTRIQUES

Le combat moderne fait régulièrement référence à des menaces asymétriques, communément appelées guerre du « faible au fort ». Il confronte les armées conventionnelles à d'autres armées ou des groupes ou des organisations combattantes non étatiques.

Ces menaces, du fait de leurs caractères protéiformes, se retrouvent aujourd'hui aussi bien dans les zones désertiques que dans les espaces maritimes ou le cyberspace. Face à un « adversaire » imprévisible, dissimulé, les États envisagent l'engagement de forces spéciales. La loi de programmation militaire 2014-2019 énonce ainsi que : « *Les forces spéciales (...) sont particulièrement adaptées aux besoins accrus de réaction dans l'urgence, en souplesse et dans la profondeur contre un dispositif hostile ou complexe* ». Ces forces sont en effet des unités spécifiquement équipées et entraînées pour réaliser des missions dans des modes d'actions spécifiques (« spéciales ») de façon autonome ou en coordination avec les forces conventionnelles.

LE COMMANDEMENT DES OPÉRATIONS SPÉCIALES ET LES AUTRES EMPLOYEURS OPÉRATIONNELS

Créé le 24 juin 1992, le Commandement des opérations spéciales (COS) est un commandement interarmées opérationnel placé directement sous les ordres du chef d'état-major des armées. Il est compétent pour planifier, coordonner et conduire des opérations visant des objectifs militaires présentant un caractère stratégique en engageant les forces spéciales appartenant aux armées de Terre, de l'Air et de la Marine nationale selon leurs capacités particulières et communes.

Dans cet esprit, les commandos Marine peuvent être vus comme un « système de combat » modulable et spécifique de la Marine, et capable de s'insérer dans un dispositif relevant tant du COS pour des opérations à dominante aéroterrestres (Sahel, Afghanistan) que d'autres employeurs opérationnels pour des actions spécialisées dans le cadre de l'action de l'État en mer (lutte contre le narcotrafic, la pêche illégale) ou d'opérations extérieures à dominante maritime (piraterie, ou amphibie) sous contrôle opérationnel du commandant de zone maritime.

LA SPÉCIFICITÉ DES COMMANDOS MARINE

Forts d'environ 650 hommes placés sous le commandement de l'amiral commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos (Forfusco), les sept commandos Marine (Jaubert, de Montfort, de Penfentenyo, Trépel, Hubert, Kieffer

et Ponchardier) constituent les forces spéciales de la marine. Créés à l'origine pour mener, à partir du milieu maritime, des assauts nautiques ou des reconnaissances de plage, ils sont aujourd'hui susceptibles d'être engagés dans trois types d'opérations : au large, depuis la mer vers la terre et pour des opérations spéciales à terre.

Les commandos de combat (Jaubert, de Montfort, de Penfentenyo, Trépel, et Hubert) disposent de capacités communes : combat commando, renseignement, action d'environnement et maîtrise de tous les modes d'infiltration terrestres, nautiques et aéronautiques – et chacun dispose de capacités spécifiques.

Ainsi, les commandos Jaubert et Trépel disposent de groupes spécialisés dans le contre-terrorisme et la libération d'otages (CTLO), les commandos de Montfort et de Penfentenyo mettent en œuvre des équipes spéciales de neutralisation et d'observation (ESNO). Le commando Hubert regroupe des groupes spécialisés dans le contre-terrorisme, la libération d'otages et l'action sous-marine avec les nageurs de combat.

Les commandos d'appui spécial, le commando Kieffer et le commando Ponchardier nouvellement créé, assurent respectivement les capacités C2 (command and control) et la mise en œuvre des cellules d'appui technique (cyno, drones, NRBC, renseignement) pour le commando Kieffer, l'appui à l'engagement maritime (embarcations spéciales), à l'engagement terrestre (véhicules adaptés), à l'engagement 3D (insertion air) et l'armement spécial pour le commando Ponchardier.

L'une des spécificités des commandos marine est d'être parfaitement, nativement interopérables avec les autres forces de la marine, de la force d'action navale, de l'aéronautique navale et de la force océanique stratégiques pour conduire des opérations en haute mer, des opérations amphibies et, dans la continuité, des actions à terre.



Devant la FREMM Languedoc, le commando Ponchardier s'entraîne avec l'ECUME (embarcation commando à usages multiples et embarquable) Morbihan, octobre 2015 © M.Denniel / Marine nationale